

Service instructeur
Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

N° 39/91-07

Service consulté
Direction des Routes
et des Transports

ROUTES DEPARTEMENTALES
B051 – Acquisitions de terrains de voirie

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver les acquisitions de terrains liées aux opérations de la voirie départementale. Le montant de ces transactions immobilières s'établit comme suit : Acquisition : 356 358,21 € - Régularisation : 5 693,96 €.*

En vertu des dispositions législatives actuellement en vigueur, toute opération immobilière concernant le Département du Haut-Rhin doit être autorisée par le Conseil Général ou par sa Commission Permanente, si cette dernière a obtenu délégation d'attribution.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, les acquisitions et les aliénations de terrains par le Département du Haut-Rhin, ainsi que la prise en charge des indemnités y afférentes figurant sur les tableaux annexés au rapport et concernant les opérations ci-après :

I. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

1°) R.D. 111 – Communes de HORBOURG-WIHR et BISCHWIHR – Indemnités pour perte de revenus agricoles complémentaires à celles déjà approuvées par votre Assemblée dans sa séance du 8 juin 2007.

Superficie concernée : 8 a 60 ca

Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumures :
8 a 60 ca x 35,96 € l'are : 309,25 €

Coût de l'opération : 309,25 €

2°) Commune de BRUNSTATT – Acquisition anticipée de terrains auprès de l'Etat et d'une maison d'habitation auprès de la Commune en vue de la réalisation de la jonction PN 3, future voie sud de MULHOUSE.

Superficie concernée : 38 a 63 ca dont 31 a 62 ca de terrains et 7 a 01 ca pour une maison d'habitation et le terrain annexe

Valeur des terrains : 4 000 € l'are, conformément à un avis du Domaine en date du 10 juillet 2007

Indemnité principale : 31 a 62 ca x 4 000 € l'are : 126 480,00 €

Pour la maison d'habitation, la valeur retenue est celle acquittée par la commune pour l'achat de cet immeuble auprès de l'Etat, soit : 92 200,00 €

Auquel se rajoute les frais d'arpentage, soit : 2 786,68 €

Coût de l'opération : 221 466,68 €

3°) Aménagement de la piste cyclable entre BANTZENHEIM et OTTMARSHEIM – Acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation de cet aménagement.

Superficie concernée : 65 a 32 ca dont 2 a 65 ca appartenant à la Commune et 61 a 10 ca à l'Association Foncière

Valeur des terrains : 61 € l'are

Indemnité principale : 1 a 57 ca x 61 € l'are : 95,77 €

Terrain communal à l'Euro symbolique : 1,00 €

Terrain de l'Association Foncière d'OTTMARSHEIM : 1,00 €

Coût de l'opération : 97,77 €

4°) R.D. 415 et 45 – Commune d'ANDOLSHEIM – Acquisitions des terrains nécessaires à l'aménagement du carrefour formé par les R.D. 415 et 45 à ANDOLSHEIM.

Superficie concernée : 100 a 95 ca

Valeur des terrains : 140 € l'are pour des terrains agricoles situés à proximité de la zone constructible

Indemnité principale : 100 a 95 ca x 140 € l'are : 14 133,00 €

Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumures
35,96 € l'are x 71 a 36 ca : 2 566,11 €

Indemnité pour perte de culture (maïs) : 6 a x 36 € l'are : 216,00 €

Coût de l'opération : 16 915,11 €

5°) R.D. 466 – Déviation d'ASPACH – Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 août 2004 – Indemnités complémentaires à celles déjà approuvées par votre Assemblée dans sa séance du 19 janvier 2007.

▪ Acquisitions complémentaires

Superficie concernée : 643 a 14 ca dont 559 a 18 ca appartenant à la Commune d'ASPACH et 67 a 92 ca à la Commune de HEIDWILLER

Valeur des terrains :		
60 € l'are pour des terrains situés en zone NC et ND		
500 € l'are pour des terrains situés en zone NA		
Indemnité principale :		
2 a 23 ca x 60 € l'are	:	133,80 €
0 a 73 ca x 500 € l'are	:	<u>365,00 €</u>
		498,80 €
Indemnité de remploi de 20 % = 498,80 € x 20 %	:	99,76 €
Terrains appartenant aux communes d'ASPACH et de HEIDWILLER à l'Euro symbolique		
	:	1,00 €
	:	1,00 €
Indemnité principale (délaiés) : 13 a 08 ca x 60 € l'are	:	784,80 €
Indemnité pour perte de boisement pour la commune d'ASPACH et la commune de HEIDWILLER suite à une estimation de l'ONF du 9 février 2007		
La commune d'ASPACH pour 466 a 17 ca	:	84 573,00 €
La commune de HEIDWILLER pour 50 a 60 ca	:	10 742,00 €
Indemnité pour perte de boisement :		
14 a 25 ca x 60 € l'are	:	855,00 €
Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumures :		
0 a 73 ca x 35,69 €	:	26,05 €
Indemnité pour perte du droit de chasse en application de l'article 11 de la convention du 28 octobre 2005		
1 300 € x 7 a	:	<u>9 100,00 €</u>
TOTAL	:	106 681,41 €

▪ Approbation des indemnités fixées par la Juridiction de l'Expropriation dans son jugement du 6 juin 2007

Superficie concernée : 793 a 13 ca

Valeur des terrains : 60 € l'are pour des terrains agricoles et forestiers

Indemnité principale (délaiés) : 5 a 76 ca x 60 € l'are : 345,60 €

Indemnité pour perte de boisement : 5 a 76 ca x 60 € l'are : 345,60 €

Indemnité de dépréciation de 22 a 70 ca : 905,40 €

Déjà approuvé : 452,70 €

Reste à approuver : 452,70 €

Indemnité pour perte de drainage sur l'ensemble d'une exploitation compte tenu de la configuration des lieux :

820 a x 8 € l'are : 6 560,00 €

Déjà approuvé : 55 a 33 ca x 8 € l'are : 442,64 €

Reste à approuver : 6 117,36 €

TOTAL : 7 261,26 €

Coût de l'opération : 113 942,67 €

6°) R.D. 5 – Commune de BERGHOLTZ – Dans le cadre de l'élargissement du trottoir le long de la R.D. 5, cession gratuite d'une parcelle de terrain prévue dans le permis de construire délivré le 15 mars 2007, conformément aux dispositions aux articles R 332-15 et R 421-29 du Code de l'Urbanisme.

Superficie concernée : 0 a 44 ca

Coût de l'opération : cession gratuite

7°) R.D. 4 bis – Aménagement de la piste cyclable entre BANTZENHEIM et CHALAMPE – Acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de cet aménagement – Un échange est également réalisé dans le cadre de cette opération.

Acquisitions

Superficie concernée : 21 a 04 ca

Valeur des terrains :

90 € l'are pour des terrains agricoles situés en zone NC

700 € l'are pour un terrain situé en zone UA

Indemnité principale :

90 € l'are x 19 a 07 ca

: 1 716,30 €

700 € l'are x 1 a 97 ca

: 1 379,00 €

Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumures :

35,69 € l'are x 13 a 36 ca

: 476,82 €

Echange

Superficie du lot cédé par le propriétaire : 1 a 53 ca

Superficie du lot cédé par le Département du Haut-Rhin : 4 a 10 ca

Valeur des terrains : 90 € l'are pour des terrains agricoles

Echange sans soulte, compte tenu des faibles différences de surface

Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumures, l'exploitant n'ayant pas encore la jouissance du terrain qui doit lui être échangé :

35,69 € l'are x 1 a 53 ca

: 54,61 €

Coût de l'opération : 3 626,73 €

II. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REGULARISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

R.D. 53 – Commune de WITTENHEIM – Aménagement du carrefour formé par la rue des Mines (R.D. 53) et la rue de l'Espérance – Acquisitions de terrains par la Ville de WITTENHEIM et rétrocession au Département du Haut-Rhin – Rachat par notre collectivité de la dernière parcelle incorporée de fait dans la voirie départementale et qui faisait l'objet d'un contentieux entre la Ville et les précédents propriétaires – Approbation des indemnités fixées par cette juridiction.

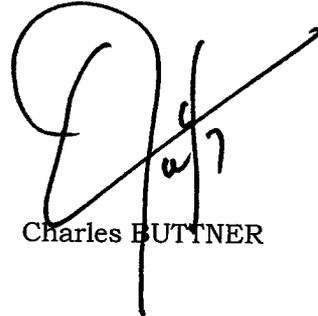
Superficie concernée : 0 a 83 ca

Valeur du terrain : 5 488,16 € l'are

Indemnité principale : 0 a 83 ca x 5 488,16 €	:	4 555,17 €
Indemnité de remplacement de 25 %	:	<u>1 138,79 €</u>
Coût de l'opération	:	5 693,96 €

Les différents tableaux des terrains à acquérir et autres documents sont déposés sur le bureau de votre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par Jeannine REBERT
Tél : 03.89.30.63.53

Colmar, le

TABLEAU D'UN TERRAIN A ACQUERIR

Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 111 entre HORBOURG-WIHR et
BISCHWIHR
Indemnité pour perte de revenus agricoles complémentaires
Sur le territoire des communes de HORBOURG-WIHR et BISCHWIHR

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le 23 JUIL. 2007


Y. GLASS

LOCATIONS
Coût des Evictions

Route Départementale - 111
AAD - Aménagement d'une piste cyclable - entre HORBOURG-WIHR et BISCHWIHR

PRO+LOC	LOCATIONS	INDEMNITES	DIVERS	TOTAL	ARRONDI
023011	M. MEYER Patrick	95.29(€)	Perte de revenus agricoles 0.3596 € x 265	95.29(€)	
001011	M. MEYER Patrick	213.96(€)	Perte de revenus agricoles 0.3596 € x 495	213.96(€)	
		309.25(€)			
			0.00(€)	0.00(€)	
					Total général : 309.25(€)

Scribe Foncier ©

LOCATIONS
Tableau des immeubles loués

Route Départementale - 111
AAD - Aménagement d'une piste cyclable - entre HORBOURG-WIHR et BISCHWIHR

NUMERO PROPR.+ LOCATI	LOCATIONS	EXP ROP RI.	IMMEUBLES LOUES			PROPRIETES
			COMMUN. SECT.	N°	EMPR. LOUE	
023-011	M. MEYER Patrick	N	68145 369/	154	37	023 BROLY Isabelle épouse MAUDRU et BROLY Pascale épouse BURRER
			68145 369/	155	228	
001-011	M. MEYER Patrick	N	68038 21	80	437	001 BROLY Isabelle épouse Maudru et BROLY Pascale épouse BURRER
			68038 21	81	158	
	TOTAL				880	

Scribe Foncier©

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par Jeannine REBERT
Tél : 03.89.30.63.53.

Colmar, le

TABLEAU DES TERRAINS A ACQUERIR

Acquisition anticipée en vue de la réalisation de la future voie sud
Sur le territoire de la commune de BRUNSTATT

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR le 23 JUIL. 2007


Y. GRASS

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

TABLEAU Colmar, le

DES TERRAINS A ACQUERIR
dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable entre BANTZENHEIM et
OTTMARSHEIM

Sur le territoire des communes de BANTZENHEIM et OTTMARSHEIM

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le 20 JUIL. 2007

Yves GRASS 

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT TOTAL			
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	Indemnité 5%-col. 11 en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Reports						COMMUNE de OTTMARSHEIM									
1	40	90	61,10	chemin	Niederheinfeld	Association Foncière de OTTMARSHEIM	61,1			1,00					1,00
						COMMUNE DE BANTZENHEIM									
2	44	231	0,06	terre	rue de Bâle	Commune de BANTZENHEIM	0,06)							
3	44	234	1,74	terre	Unten am Ratschlaegle	Maire de BANTZENHEIM	1,74)		1,00					1,00
4	44	285	0,85	sol	Unten am Ratschlaegle	idem	0,85)							
5	44	34	31,68	terre	Aufs Ratschlaegle	BURTEY Michel, l'épouse Marie-Louise née VIGNEAU	0,47)	61	28,67					28,67
6	44	35	31,75	terre	Aufs Ratschlaegle	JEGGY Alfred	0,45)	61	27,45					27,45
7	44	36	31,65	terre	Aufs Ratschlaegle	BURTEY Michel, l'épouse Marie-Louise née VIGNEAU	0,44)	61	26,84					26,84
8	44	37	15,81	terre	Aufs Ratschlaegle	consorts BANNAY	0,21)	61	12,81					12,81
TOTAL GENERAL							65,32			97,77					97,77

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

TABLEAU

Colmar, le

DES TERRAINS A ACQUERIR

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour formé par les RD 415 et 45

Sur le territoire de la commune d'ANDOLSHEIM

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le

17 JUIL. 2007

Y. GRASS



Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

TABLEAU

Colmar, le

DES INDEMNITES A VERSER POUR DOMMAGES AUX CULTURES

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour formé par les RD 415 et 45

Sur le territoire de la commune d'ANDOLSHEIM

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le

17 JUIN 2007

Y. GRASS



Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT TOTAL			
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à indemniser en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	Indemnité de remploi en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	Reports					COMMUNE DE ANDOLSHEIM									
1	39	34	67,12	terre	lumpenacker	Succession MERIUS	6,00					36 €/are 216,00			216,00
TOTAL GENERAL							6,00					216,00			216,00

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

TABLEAU
DES TERRAINS A ACQUERIR
Dans le cadre de la déviation d'ASPACH (RD 466)

Indemnités et acquisitions complémentaires
Sur le territoire des communes de CARSPACH et HEIDWILLER

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le 18 JUIL. 2007


Y. GRASS

ETAT DES PROPRIETES - IMMEUBLES

MAE - Déviation d'ASPACH sur les bans - d'ASPACH, CARSPACH et HEIDWILLER
route départementale - 466

PROPRIETES	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		OBSERVATIONS	INDEMNITES			
	COMMUNE	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	SURF. (m²)		Emprise	Réemploi	Accessoires	
Epoux STOFFEL Paul (MAE-114)	HEIDWILLER	12	184	BT	schopfacker	1710	106	0.60(€)x106.00m²=	12.72(€)		
					Total emprise en m² :	106		76.32(€)			
Indivis GRUNENWALD (MAE-115)	HEIDWILLER	12	142	BT	schopfacker	775	733 42	0.60(€)x42.00m²=	5.04(€)	465.00(€)	Indemnité pour perte de boisement 0.60 x 775
					Total emprise en m² :	775		935.04(€)			
Epoux GRUNENWALD Georges (MAE-116)	HEIDWILLER	12	143	BT	Schopfacker	650	575 75	0.60(€)x75.00m²=	9.00(€)	390.00(€)	Perte de bois 0.60 x le m² x 650 =
					Total emprise en m² :	650		789.00(€)			
M. EGGENSPIELER (MAE-117)	CARSPACH	39	314	PRE	Kappelacker	8950	64	5.00(€)x64.00m²=	64.00(€)		
					Total emprise en m² :	64		384.00(€)			
Epoux ALLMANN Léont/HARTMANN Irma (MAE-118)	CARSPACH	39	306	TERRE	Neuweg	5264	9	5.00(€)x9.00m²=	9.00(€)	45.00(€)	
					Total emprise en m² :	9		54.00(€)			
					Total Général :	1604		2238.36(€)			

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par Stéphane MATHIEU

Colmar, le **09 AOUT 2007**

TABLEAU
DE TERRAIN A ACQUERIR

Sur le territoire de la Commune de BERGHOLTZ
R.D. 5
Elargissement du trottoir de la rue de Bergholtz-Zell

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le **- 9 AOUT 2007**

Y. GRASS 

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par Stéphane MATHIEU

Colmar, le **09 AOUT 2007**

TABLEAU
DE TERRAIN A ACQUERIR

Sur les territoires des communes de BANTZENHEIM et CHALAMPE
RD 4 bis
Piste cyclable entre BANTZENHEIM et CHALAMPE

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le **- 9 AOUT 2007**

Y. GRASS



Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage				INDEMNITES							MONTANT TOTAL				
n° d'ordre	n° de la section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle en €	de remploi à 15 % en €	pour plantation en €	Perte revenus agricoles 35,69 €/lare en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. par prop. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
						Commune de BANTZENHEIM									
	42	87	20,59	landes	Ausser der Muehle	Commune de BANTZENHEIM	2,93	17,66	90 €	263,70 €			104,57 €		368,27 €
	42	29	4,10	terre	Ober Flachgrien	Commune de CHALAMPE	4,10	0	90 €	369,00 €			146,33 €		515,33 €
	42	59	0,90	terre	Beim Gallsteinacker	Héritiers de: Epoux HUG Arthur pour 1/3 Epoux SCHMIDLIN Aloyse pour 1/3 Epoux HUG Hubert pour 1/3	0,65	0,25	90 €	58,50 €			23,20 €		81,70 €
	42	60	164,70	terre	Beim Gallsteinacker	M. HUG Philippe	3,23	161,47	90 €	290,70 €			115,28 €		405,98 €
	42	83	19,90	terre	Ausser der Muehle	Madame HOLLIGER Yvonne	0,12	19,78	90 €	10,80 €			/		10,80 €
	42	84	56,00	terre	Ausser der Muehle	Epoux HUG Raymond	1,70	54,3	90 €	153,00 €			60,67 €		213,67 €
	42	85	27,80	terre	Ausser der Muehle	Epoux GROSHENNY Jeannot	0,75	27,05	90 €	67,50 €			26,77 €		94,27 €
	42	118	99,56 7,38 3,87	pré AG sol	Ausser der Muehle	RHODIA PI CHALAMPE	5,20	105,61	90 €	468,00 €			0 €		
	42	119	39,45	terre	Zwischen Wuhr und Bach	RHODIA PI CHALAMPE	0,39	39,06	90 €	35,10 €			0 €		
						Commune de CHALAMPE									
	15	220/116	1,97	sol	Avenue "Pierre Lucas"	RHODIA PI CHALAMPE	1,97	0	700 €	1 379,00 €			0 €		1 882,10 €
			446,22				21,04	425,18		3 095,30 €			476,82 €		3 572,12 €

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par Stéphane MATHIEU

Colmar, le **09 AOUT 2007**

TABLEAU
DE TERRAINS A ECHANGER

Sur le territoire de la commune de BANTZENHEIM
RD 4 bis
Piste cyclable entre BANTZENHEIM et CHALAMPE

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le **- 9 AOUT 2007**

Y. GRASS

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT			
n° d'ordre	n° de la section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à échanger en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle	de remploi à 15 % en €	pour plantation en €	Perte revenus agricoles 35,69 €/l'are	Valeur de la parcelle en €	TOTAL
															Ind. par prop. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
						Commune de BANTZENHEIM									
<u>Echange sans soulte</u>															
	42	29	4,10	terre	Lot cédé par le Département du Haut-Rhin	Département du Haut-Rhin	4,10	0,00	sans soulte						
	43	125	5,80	sol	Oben am Muehlweg	M. NEBEL Jean-Pierre	0,58	5,22	sans soulte				20,70 €		20,70 €
	43	126	7,08	terre	Oben am Muehlweg	M. NEBEL Jean-Pierre	0,95	6,13	sans soulte				33,91 €		33,91 €
							16,98	11,35					54,61 €		54,61 €

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

TABLEAU

Colmar, le

DES TERRAINS A ACQUERIR
dans le cadre de l'aménagement du carrefour formé par les rue des Mines et de l'espérance
dans la traverse de WITTENHEIM

Sur le territoire de la commune de WITTENHEIM

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le 16 JUIL. 2007

Y. GLASS



